

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF358

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,
Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell,
Mme Josso, M. Serville et Mme Sylla

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	125 833 334	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	125 833 334
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	125 833 334	125 833 334
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allonger la durée maximale de l'accompagnement de la garantie à 2 ans pour tenir compte des effets durables de la crise sur le marché du travail et du risque de retour au chômage et à l'absence de ressources pour les jeunes à l'issue de leur parcours.

Cet amendement propose une solution immédiate pour limiter les jeunes durement touchés par la crise. La Fédération des acteurs de la solidarité estime à 1,5 milliard d'euros le montant de la mise en place de cette mesure.

« Cet amendement minore de 125 833 334 d'euros le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi. »

Et majore de 125 833 334 d'euros sur le programme « Accès et retour à l'emploi » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail . »